



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

RÉORG PLAQUE : DES SIGNATURES ET DU SUIVI !

Comme vous le savez la réorganisation de la distribution de la PPDC 7 a été suivie de la signature de deux accords négociés et signés par la CFDT. Nous avons œuvré et continuerons à le faire au travers des commissions de suivi pour que la nouvelle réorganisation de la PPDC ou de l'îlot se fasse dans les meilleures conditions possibles.

2 RC soit 150€

500€ de prime pour les volontaires allant sur l'îlot.

Maintien du régime de travail pour les facteurs piétons.

Gain d'un jour de repos pour les facteurs îlots.

ACCORDS : CE QUE LA CFDT A NÉGOCIÉ

- ▶ Au-delà des deux RC (soit 150€) octroyés automatiquement à chaque réorganisation à tous les facteurs concernés par la réorg, **la CFDT a obtenu une prime de 300€** pour les volontaires qui iraient sur l'îlot École Militaire, en ajoutant les 200€ de l'accord national cela fait au total 500€.
- ▶ La CFDT a poussé pour le maintien des régimes de travail de la piétonne de la PDC 7.
- ▶ La CFDT a négocié et signé l'accord sur les régimes de travail de manière à **ne pas abandonner les agents des mixtes** afin qu'ils ne terminent pas à 16h30.

Sur ces trois points précis, la CFDT est montée au créneau dès le début des discussions et a été la seule organisation syndicale à rester cohérente jusqu'au bout. Certes, certains aspects de ces discussions n'auront pas été d'une loyauté absolue, notamment sur le changement relatif aux horaires du samedi pour les mixtes. Mais nous avons cependant **obtenu un jour de repos supplémentaire (jour glissant) pour le régime de travail des mixtes**. Alors oui cet accord n'est pas aussi parfait que nous l'aurions voulu, mais il est plus facile de rester sur le coté que de rentrer dans les discussions. La CFDT refuse toujours la facilité de la dénonciation pure et simple, notre démarche a pour objectif la défense des intérêts de tous.

Négocier et prendre la responsabilité de signer un accord, c'est défendre l'intérêt de la majorité mais aussi faire en sorte que ces accords vivent. C'est pourquoi la CFDT demande la création d'une commission de suivi qui nous permettra d'avoir un regard sur les mises en place de la réorganisation de la PDC ou de l'îlot.



Bulletin d'adhésion



CFDT SF3C
23 rue d'Alleray 75015 Paris
01 40 29 82 00
www.cfdtsf3c.org

CONNECTÉE
AUX POSTIERS